

33

Commission permanente

Séance du 27 mars 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

47665

16 - Economie sociale et solidaire

Soutien aux projets collectifs innovants d'économie sociale et solidaire

Le lundi 27 mars 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h15.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211.-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu la délibération Conseil départemental en date du 8 février 2023 ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient depuis 2005 les projets collectifs d'économie sociale et solidaire et a financé à ce titre 136 initiatives. Le Département a pris en compte la possibilité qui lui est offerte par la Loi NOTRe et intervient au titre des solidarités territoriales et humaines. Un projet a été présenté à la commission ad hoc du 17 janvier 2023.

Ce projet a été examiné en transversalité avec l'agence départementale du Pays de Redon et des Vallons de Vilaine.

Le service action culturelle du Département a également été associé pour le projet porté par l'association LES CIRCACIERS.

Le pôle d'économie sociale et solidaire du Pays de Redon a également été partie prenante de l'accompagnement des porteur.euses du projet.

L'association LES CIRCACIERS porte l'émergence d'un lieu dédié à la création artisanale et culturelle et à la transition écologique. L'association travaille à l'échelle de Redon Agglomération.

L'interlocuteur technique de l'association est le Chef de projets Industries culturelles et créatives pour Redon Agglomération et Redon Ville.

Actuellement, le projet s'articule physiquement autour de deux hangars, propriété de Redon Agglomération. Le premier est davantage consacré à l'artisanat d'art et a démarré à l'automne 2022. Le second hangar est le chantier majeur de l'association en 2023 et concerne la déclinaison du projet culturel. Dans ce cadre, différents besoins ont été identifiés à l'échelle de Redon Agglomération. La recherche d'espaces de répétition pour le spectacle vivant (cirque, arts de la rue, danse, théâtre) et les expositions d'arts visuels (photographie, peinture, arts numériques), l'émergence d'un lieu dédié à l'organisation et à l'accueil d'événements culturels pluridisciplinaires.

L'étude d'opportunité émergence va permettre de définir des modalités adaptées de mise à disposition des espaces, de construire une offre de services adaptée avec les artistes du territoire et les autres structures déjà présentes dans le champ culturel et de l'économie sociale et solidaire, d'élaborer des modes d'organisation d'événements adaptés aux besoins des acteur.rices culturel.les.

La gouvernance associative va également être travaillée pour favoriser davantage la participation et la coopération avec les acteur.rices culturel.les et les habitant.es. Le fonctionnement de l'association est résolument hybride, des scénarios économiques adaptés vont être construits pour viabiliser le projet dans la durée.

Les crédits correspondants font l'objet d'une affectation sur l'AP 2023 - EECOF014, imputation 65-90-6574.3505 pour un montant de 15 000 €.

Décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association LES CIRCACIERS pour l'étude d'opportunité émergence d'un lieu dédié à la création artisanale et culturelle et à la transition écologique, détaillée dans le tableau joint en annexe ;

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association LES CIRCACIERS, pour le projet de lieu dédié à la création

artisanale et culturelle, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 mars 2023

ID : CP20231173

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation